

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Attribution du marché public pour la réhabilitation des espaces extérieurs du groupe scolaire communal

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 13
Représentés : 6
Absents excusés : 0
Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 10/11/2023 dont le public a été informé par voie d'affichage le 10/11/2023 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN – Sylvie PERRAUD – Audrey COURTOIS – Sarah ANDRE – Odile CONROY – Nicole MARCHAIS - Valérie PETITBON - MM Jean-Côme RIVIERE – Olivier LUCAS – Jean-Jacques BRETECHE – Georges GERAULT - Sébastien MERIAUX - Gérald TOWNSEND

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

**MME Lyse-Marie CLISSON ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN
MME Arlette PEYTOUR ayant donné pouvoir à M Jean-Jacques BRETECHE
M Jean-Marie GERARD ayant donné pouvoir à MME Odile CONROY
M Franck GUGLIELMAZZI Franck ayant donné pouvoir à MME Sylvie PERRAUD
M Paul-Etienne LEGRAIS ayant donné pouvoir à MME Valérie PETITBON
M Pierre-Yves PARISELLE ayant donné pouvoir à M Sébastien MERIAUX**

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Sylvie PERRAUD

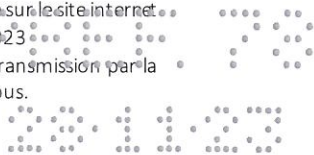
Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

La liste des délibérations a été affichée en mairie

le 20 novembre 2023 et publiée sur le site internet

de la mairie le 21 novembre 2023

Accusé de réception de la télétransmission par la
préfecture des Yvelines ci-dessous.



VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-21-1 ;
VU le code des marchés publics et notamment ses articles L 2123-1, R 2123-1, R 2123-4 et R 2123-5 ;
VU la délibération n°CM-2022-051 du conseil municipal du 20 octobre 2022 portant attribution du marché public de maîtrise d'œuvre par lots pour la restructuration du groupe scolaire de la commune
VU l'appel d'offre lancé par la commune le 5 septembre 2023 par voie dématérialisée ;
VU la conclusion de la commission communale MAPA (Marché à Procédure Adaptée) réunie en date du 13 novembre 2023 ;
CONSIDÉRANT les offres reçues et les critères d'attribution du règlement de consultation ;

**Entendu l'exposé de Madame Sylvie PERRAUD, Première Adjointe au Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

ATTRIBUE le marché par lots à procédure adaptée pour la réhabilitation des espaces extérieurs du groupe scolaire communal situé 1-3-5 rue des Haies aux Loges-en-Josas, pour un montant total de 484 285,26 € HT, comme suit :

- Lot n°1 : VRD et aménagement de sols avec la société IDVERDE, agence de Champlan, 168 rue de Paris à CHAMPLAN (91160) pour un montant de 351 416,40 € HT ;
- Lot n°2 : Mobilier et éléments bois avec la société PERIF SARL, 11 Rue Panhard et Levassor à CHANTELOUP-LES-VIGNES (78570), pour un montant de 77 790,00 € HT ;
- Lot n°3 : Espaces verts, avec la société Mugo paysage, 359 rue Fourny à BUC (78530), pour un montant de 55 078,86 € HT ;

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit marché par lots et tout document relatif à l'exécution du marché et de la présente délibération ;

DIT que les dépenses sont inscrites à l'exercice 2023 et suivants du budget communal ;

DIT que la liste des délibérations sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune selon la réglementation en vigueur, qu'une ampliation sera adressée au préfet des Yvelines, et sera notifiée à toute personne concernée ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

LE MAIRE


LE 1^{ER} ADJOINT

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 19
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

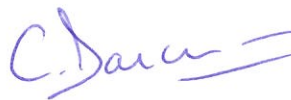
Les Loges-en-Josas, le 24 novembre 2023

Le Secrétaire de séance,



Sylvie PERRAUD

Le Maire,



Caroline DOUCERAIN

